



Commission des Forêts d'Afrique Centrale

*Une dimension régionale pour la conservation
et la gestion durable des écosystèmes forestiers*

DIXIEME SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE LA COMIFAC

REUNION PREPARATOIRE DES EXPERTS YAOUNDE, 9-10 JUILLET 2019

RAPPORT GENERAL

1. Sur invitation de Son Excellence Monsieur Vincent BIRUTA, Ministre de l'Environnement de la République du Rwanda, et Président en Exercice de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), s'est tenue les 9 et 10 juillet 2019 à Yaoundé en République du Cameroun, la réunion des experts, préparatoire à la dixième Session ordinaire du Conseil des Ministres en charge des Forêts et/ou de l'Environnement des pays membres de la COMIFAC.
2. Cette réunion avait pour objectif global d'apprécier la performance de la COMIFAC en examinant quelques questions prioritaires pour la vie de l'institution. De manière spécifique, il s'agissait :
 - (a) d'examiner l'état de mise en œuvre des recommandations des deux dernières sessions Ministérielles tenues respectivement à Kigali en Novembre 2016 et à Brazzaville en Mars 2018 ;
 - (b) d'examiner les dossiers concernant le fonctionnement et les missions du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC tels que la situation administrative et du personnel, la situation financière, la révision des textes fondamentaux, l'organisation fonctionnelle et la structuration des Coordinations Nationales COMIFAC, le rapport biennal 2017-2018, le plan d'actions biennal 2019-2020, le projet de budget biennal 2019-2020, etc.
 - (c) d'examiner en vue de leur approbation les rapports d'audit financier et comptable 2016 et 2017 de la COMIFAC ;
 - (d) d'échanger sur l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement (20 ans après celui de Mars 1999 à Yaoundé);
 - (e) d'échanger sur l'idée d'instaurer une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) à taux réduit dans le cadre du marché intérieur du bois légal ;
 - (f) d'échanger sur le devenir de la COMIFAC dans le contexte du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales d'Afrique Centrale actuellement en cours.
3. Ladite réunion a regroupé près de cent cinquante participants venus de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée Equatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de Sao Tome et Principe et du Tchad, comprenant les Coordonnateurs Nationaux COMIFAC, les représentants des Ministères en charge des Forêts et de l'Environnement des pays d'Afrique Centrale, les responsables des agences et autres organismes publics nationaux, les parlementaires et les représentants des administrations sectorielles au Cameroun.
4. Y ont également pris part, les représentants des organisations internationales, sous-régionales, nationales et des initiatives suivantes : COMIFAC, CEEAC, CEMAC, COPIL rationalisation CER-AC, OCFSA, CEFDHAC, REPAR, REFADD, REJEFAC, SEEAC, RERAC, WWF, Facilitation Belge/PFBC, UICN, AFD, CIFOR, BAD, GFBC, ProPFE, ERUDeF, AWF,

I. Cérémonie d'ouverture

5. La cérémonie d'ouverture a été présidée par Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun, sur habilitation de Monsieur Vincent BIRUTA, Président en exercice, en présence de Monsieur Pierre HELE et de Madame KOULSOUMI ALADJI épouse BOUKAR, respectivement Ministre de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable et Secrétaire d'Etat auprès du Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun. Ladite cérémonie d'ouverture a été marquée par deux allocutions : celle du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC et le discours d'ouverture de Monsieur le Ministre des Forêts et de la Faune du Cameroun.

6. Dans son mot de circonstance, Monsieur Raymond NDOMBA NGOYE, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, a tout d'abord remercié le Gouvernement et le peuple de la République du Cameroun pour l'accueil chaleureux qui a été réservé à toutes les délégations et pour avoir accepté d'abriter cette dixième session ordinaire du Conseil des Ministres. Il a ensuite rappelé les points importants de l'agenda de la réunion des experts. Poursuivant son propos, il a relevé que malgré sa notoriété sans cesse croissante due à l'expérience accumulée depuis sa création, la COMIFAC traverse une situation difficile marquée par l'insuffisance de ressources financières internes pour assurer son fonctionnement du fait du non-paiement des contributions par la majorité des pays membres. Il a clos son propos en félicitant la Présidence en Exercice assurée par la République du Rwanda, pour toutes les facilités apportées au Secrétariat Exécutif dans l'exercice de ses missions.

7. Prenant à son tour la parole pour le discours d'ouverture, Monsieur Jules Doret NDONGO, Ministre des Forêts et de la Faune de la République du Cameroun, a souhaité la bienvenue aux participants et a remercié les Partenaires Techniques et Financiers dont les appuis multiformes ont rendu possible la tenue de cette importante rencontre, signe de l'importance qu'ils accordent à la gestion durable des ressources forestières ainsi que leur attachement à la COMIFAC. Il a poursuivi son propos en rappelant que cette session ordinaire se tient 20 ans après l'organisation par le Président de la République du Cameroun du tout premier Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale, sanctionné par l'Adoption de la Déclaration dite de Yaoundé en mars 1999, dans un contexte marqué par des réformes institutionnelles sous régionales importantes en cours, également dans le cadre de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale. Il a exhorté les experts à tenir compte tout au long de leurs travaux des résolutions prises à l'issue de la sixième réunion du Conseil du Partenariat des Forêts du Bassin du Congo (PFBC) tenue à Malabo en Juin 2019.

8. Le discours d'ouverture a été suivi par la présentation des experts, la vérification du quorum des pays présents au segment des experts et la présentation des objectifs et résultats attendus de la réunion. Un bureau des travaux a été mis en place et composé comme suit :

- (a) **Président** : Monsieur Joseph NYONGWEN, Secrétaire Général du Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun
- (b) **Vice-président** : Monsieur Alphonse NIYONGABO, Coordonnateur National COMIFAC du Burundi ;
- (c) **Premier Rapporteur** : Luc ATUNDU, Coordonnateur National COMIFAC de la République Démocratique du Congo
- (d) **Deuxième Rapporteur** : Ramon MITUY ABAGA, Coordonnateur National COMIFAC de la Guinée Equatoriale
- (e) Le secrétariat a été assuré par l'équipe du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC.

II. Déroulement des travaux

A. Questions d'organisation

9. Après la cérémonie d'ouverture, l'agenda de la réunion des experts a été présenté et adopté à l'unanimité. Cet agenda était articulé comme suit : les questions d'organisation, les questions nécessitant un examen et les questions d'information.

10. Les travaux se sont déroulés en plénière et en groupes.

11. En plénière, lesdits travaux ont porté sur une série d'exposés sur les questions nécessitant un examen et les questions d'information. Ces exposés ont suscité des débats.

B. Questions nécessitant un examen :

12. Les exposés de cette Session étaient articulés sur les thèmes ci-après présentés par M. Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS, Secrétaire Exécutif Adjoint de la COMIFAC :

1. Rapport d'activités 2017-2018 de la COMIFAC

13. De cet exposé, le bilan des deux années écoulées (2017-2018) des activités de la COMIFAC portant sur les réalisations techniques de l'institution a été présenté. Parmi ces réalisations, figurent : (i) l'élaboration du guide des bonnes pratiques pour la gestion des aires protégées en mode partenariat public – privé (PPP-AP) en Afrique Centrale ; (ii) la stratégie sous-régionale pour l'intégration du genre dans la gestion durable des écosystèmes forestiers des pays de l'espace COMIFAC ; (iii) l'opérationnalisation de l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC) ; (iv) l'organisation des sessions de formation et de renforcement des capacités des experts de la sous-région et (v) l'élaboration de la Politique de lutte contre la corruption, la fraude, le conflit d'intérêt et le blanchiment d'argent. Le taux de réalisation de la mise en œuvre du Plan d'actions est estimé à 73,5%. Toutes ces réalisations ont été rendues possibles grâce à l'appui des partenaires au développement qui ont entièrement financé les actions exécutées.

2. Etat de mise en œuvre des projets et programmes sous-régionaux

14. Les experts ont été édifiés sur l'état d'avancement de la quinzaine de programmes et projets sous-régionaux mis en œuvre sous la supervision du Secrétariat Exécutif. Ces projets et programmes qui bénéficient à tous les pays d'Afrique Centrale portent notamment sur : (i) la formation et le renforcement des capacités ; (ii) la fourniture d'équipements et d'infrastructures ; (iii) l'assistance technique ; (iv) le développement d'outils d'aide à la décision ; (v) la recherche scientifique ; (vi) la communication et le plaidoyer. En plus de ces initiatives, les experts ont été informés de la dizaine de projets en cours de préparation et/ou de négociations.

3. Mise en œuvre des recommandations des sessions du Conseil des Ministres de 2016 à 2017

15. Le Secrétariat Exécutif a inscrit le suivi de la mise en œuvre des recommandations et résolutions du Conseil des Ministres, dans son Plan d'actions biennal 2017-2018, dont l'un des objectifs était d'assurer la mise en œuvre des décisions des instances délibérantes. Il en ressort que le taux de réalisation de la mise en œuvre des 53 recommandations et résolutions prises lors des deux précédentes sessions ministérielles est estimé à 65%. Le tableau présenté aux experts reprend l'ensemble desdites recommandations et résolutions avec leur niveau d'exécution.

4. Plan d'actions biennal 2019-2020 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

16. Le Secrétariat Exécutif a procédé à la planification stratégique de ses activités pour la période biennale 2019-2020. Ce plan a été guidé par le souci de définir de nouvelles priorités stratégiques de l'institution pour les deux prochaines années, eu égard aux acquis obtenus lors des deux années écoulées. Ces nouvelles priorités stratégiques permettront à la COMIFAC de mieux cibler ses contributions à la mise en œuvre du Plan de convergence.

17. La suite des exposés a porté sur les questions financières et administratives présentés par M. EKANE Cosmas NZUOBONTANE, Directeur Administratif et Financier de la COMIFAC.

5. Projet de budget biennal 2019-2020 du Secrétariat Exécutif de la COMIFAC

18. Le budget biennal 2019-2020 du Secrétariat Exécutif présenté aux experts fait ressortir les ressources à mobiliser d'un montant de 7, 248 milliards de FCFA soit 11,045 millions d'Euros, provenant principalement des cotisations et arriérés des pays et des appuis attendus des partenaires. Ce budget présente par ailleurs les dépenses liées au fonctionnement couvertes entièrement par les

fonds propres estimées à 1,69 milliards de FCFA, soit 2,575 millions d'Euros et celles liées aux investissements estimées à 5,556 milliards de CFA, soit 8,470 millions d'Euros entièrement couvertes par les appuis des partenaires.

19. A la suite de cet exposé, les experts ont recommandé au Secrétariat Exécutif de prévoir dans les prochains budgets une contribution des fonds propres dédiés aux investissements. Ils ont également recommandé de poursuivre le plaidoyer auprès des pays pour le paiement de leurs contributions et le recouvrement des arriérées de cotisations, d'une part et d'autre part, de diversifier ses sources de financements pour combler le gap lié au non-paiement des contributions égalitaires, notamment en se dotant d'un plan d'affaires.

6. Point sur les contributions égalitaires et dettes de la COMIFAC

20. Dans son exposé, l'orateur a présenté un tableau peu reluisant de la situation financière de l'institution qui a vécu une situation financière très difficile au cours des deux années 2017 et 2018. Deux pays membres sur dix, le Cameroun et la République Centrafricaine, se sont acquittés de leurs contributions en 2017, et trois pays sur dix en 2018 (Cameroun, République Centrafricaine et Tchad). Pour l'année en cours, le Cameroun et le Rwanda ont déjà payé leurs contributions égalitaires. Ces contributions sont insuffisantes pour permettre un fonctionnement harmonieux et optimal de l'institution, la conséquence étant entre autres, l'accumulation des dettes envers les tiers et les arriérés de salaires du personnel allant jusqu'à 10 mois au 31 Décembre 2018.

21. A la suite de cet exposé, les experts ont exprimé leurs préoccupations sur la situation financière de la COMIFAC. Ils ont soutenu la nécessité d'appliquer l'article 20 alinéa 4 du Traité qui dispose que : « Tout Etat qui ne remplit pas ses obligations financières perd son droit de vote ainsi que tout appui de l'Organisation jusqu'à régularisation », conformément à la recommandation du Conseil des Ministres de Kinshasa de Mai 2016, qui avait accordé un moratoire d'un an aux pays et qui prenait dès lors fin en 2017.

22. Les experts ont félicité le Cameroun qui est à jour de ses contributions, ainsi que la République Centrafricaine, le Tchad et le Rwanda qui se sont acquittés d'une partie de leurs arriérés.

23. Les experts se sont enfin préoccupés de la situation des consultants du Secrétariat Exécutif, du fait de leur statut depuis plusieurs années. Ils proposent que cette situation trouve une solution comme suite à la recommandation du Conseil des Ministres de mars 2018 de Brazzaville de maintenir les contrats de consultants. En effet, la plupart de ces experts constituent la mémoire institutionnelle de la COMIFAC du fait de leur longévité au service de l'institution. Il est inopportun de continuer de signer les contrats de consultation sur de longues durées avec les mêmes personnes pendant plusieurs années. Sans une régularisation de leur situation contractuelle, la COMIFAC court un grand risque de perdre la mémoire institutionnelle.

24. Les exposés ci-après ont été présentés par M. Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS :

7. Organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement

25. Le Secrétaire Exécutif Adjoint a rappelé le mandat du Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement, ainsi que la tenue d'aucune autre rencontre de cette instance après le second Sommet tenu à Brazzaville en février 2005. Il a relaté les démarches infructueuses du Secrétariat Exécutif pour la tenue du troisième Sommet qui pourtant reste le dernier recours pour faire le point de la vie de l'institution, rendre compte de la mise en œuvre du premier Plan de Convergence, faire adopter le deuxième Plan et présenter les défis actuels de la conservation de la biodiversité, et de la lutte contre les changements climatiques.

26. A la suite de cette communication, les experts ont réitéré l'urgence de tenir ce troisième Sommet qui devra permettre aux Chefs d'Etat de prendre les décisions concernant la vie de l'institution et donner les orientations relatives aux engagements pris par les pays membres sur la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers, tels que contenus dans la « Déclaration de Yaoundé » de mars 1999.

8. Organisation fonctionnelle et structuration des Coordinations Nationales COMIFAC

27. Les Coordinations Nationales ont été instituées en 2006 à la suite de l'adoption par le Conseil des Ministres de la COMIFAC de leur lettre de mission qui prévoit entre autres la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Plan de Convergence (PC) au niveau national. L'un des outils pour aider à assurer cette mission est l'Observatoire des Forêts d'Afrique Centrale (OFAC). Dans le souci de permettre une meilleure appropriation de cet outil par les pays, le Conseil des Ministres, lors sa 9^{ème} session à Kigali en novembre 2016, a invité les pays membres à la restructuration des Groupes Nationaux OFAC afin que l'institutionnalisation de l'OFAC se matérialise autour des Coordonnateurs Nationaux COMIFAC.

28. Eu égard aux défis nouveaux qui lui incombent, la CNC aura un rôle d'appui conseil au Secrétariat Exécutif et ce, dans le cadre du suivi et la mise en œuvre du Plan de convergence au niveau national. Elle devra plus que par le passé assurer le suivi de la mise en œuvre des programmes et projets sous-régionaux à l'échelle nationale dans le secteur forêts environnement. Il a en outre apparu clairement la nécessité de réviser la lettre de missions des CNC.

9. Politique COMIFAC de lutte contre la fraude, la corruption, le conflit d'intérêt et le blanchiment d'argent

29. Dans le but de s'arrimer aux standards internationaux en matière de bonne gouvernance, le Secrétariat Exécutif a engagé les démarches suite à une micro-évaluation sous l'impulsion de ses partenaires, en vue de se doter d'une Politique de lutte contre la fraude, la corruption, le conflit d'intérêt et le blanchiment d'argent. Cette politique a pour objectif de contribuer à renforcer l'efficacité des actions de l'institution, de prévenir la perte et/ou la mauvaise-utilisation des ressources financières et matérielles et de conforter sa crédibilité ainsi que la confiance des Etats membres, des partenaires et des bailleurs de fonds. Un atelier de relecture, suivi d'une formation de l'ensemble du personnel du Secrétariat Exécutif a été également organisé.

10. Stratégie sous-régionale Genre de la COMIFAC

30. Le Secrétaire Exécutif Adjoint a présenté la stratégie sous-régionale Genre, outil par excellence qui fera de la prise en compte de la dimension Genre, une des conditions à satisfaire pour permettre aux politiques et programmes de gestion des ressources forestières d'atteindre les résultats de développement durable qui répondent aux besoins et aspirations des femmes, des hommes, des jeunes et des populations autochtones et locales. Pour relever ce défi, le Secrétariat Exécutif a entrepris depuis quelques années des initiatives visant l'intégration de la dimension genre dans les politiques et programmes, laquelle est considérée comme une des valeurs cardinales devant sous-tendre la mise en œuvre du Plan de convergence.

31. Par la suite, M. Djogo TOUMOUKSALA, Directeur de la Promotion et de la Transformation des produits forestiers au Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun a présenté la communication ci-après :

11. Instauration d'une TVA à taux réduit dans le cadre du marché intérieur du bois légal

32. Le Ministère des Forêts et de la Faune du Cameroun a commandé des études dont celle de 2017 sur la fiscalité des bois destinés à l'approvisionnement du marché domestique camerounais avec pour objectif de proposer et d'adopter une taxation pour les bois devant approvisionner le Marché Intérieur du Bois et pouvant induire une augmentation des recettes de l'Etat. Ladite étude propose parmi les mesures fiscales, l'adoption d'une Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) réduite à un taux de 5% pour tous les opérateurs de la filière bois. Toutefois, l'application d'une telle mesure est butée à une contrainte majeure eu égard au dispositif communautaire en vigueur à la CEMAC, pour lequel le bois n'est pas visé dans l'annexe 4 portant liste des produits susceptibles d'être soumis au taux réduit de TVA de la Directive n° 07/11-UEAC du 19 décembre 2011.

33. Pour lever cette contrainte, il s'avère utile que cette problématique majeure soit portée par l'ensemble des pays de l'espace CEMAC confrontés à une montée rapide des marchés nationaux de bois dominés par des sciages d'origine informelle, mais ayant pourtant pris des engagements dans le cadre de l'APV/FLEGT pour lutter contre l'exploitation illégale.

34. Les Experts ont apprécié cette initiative prise par le Cameroun et ont reconnu que cette problématique est commune à tous les pays qui sont confrontés aux difficultés d'approvisionnement du marché local en bois légal.

C. Questions d'information :

35. Pour cette session d'information, l'exposé ci-après a été présenté par M. Philippe ONAMBELE du Comité de pilotage de la rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale

12. Place de la COMIFAC dans le processus de réforme institutionnelle en Afrique Centrale

36. L'orateur a présenté l'état d'avancement du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique Centrale. Ce processus vise entre autres à instituer un cadre de concertation et de coordination entre la CEEAC et la CEMAC et les autres organisations intergouvernementales de la Région. L'une des options envisageables dans le cadre de ce processus est de faire de la COMIFAC l'institution de référence en matière de forêts, environnement et domaines connexes.

37. Enfin, la dernière série d'exposés ci-après a été présentée par M. Gervais Ludovic ITSOUA MADZOUS.

13. Révision de l'Accord de siège et des textes fondamentaux de la COMIFAC

38. Les experts ont été informés des actions menées par le Secrétariat Exécutif quant à la révision des textes fondamentaux de l'institution conformément à la décision de la 8^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres de janvier 2015 à Bujumbura au Burundi. Il s'agit des textes suivants : l'Accord de siège, le Traité constitutif, le Règlement Intérieur, le Statut du personnel et ses annexes ainsi que le Manuel de procédures administratives, comptables et financières.

14. Guide régional des bonnes pratiques pour les partenariats Public-Privé (PPP) dans les Aires Protégées d'Afrique Centrale

39. Le Secrétariat Exécutif en collaboration avec le Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (RAPAC) a élaboré un Guide régional des bonnes pratiques pour les partenariats Public-Privé (PPP) dans les Aires Protégées d'Afrique Centrale. Ce guide a entre autres objectifs de synthétiser et de vulgariser les principes de base de la gestion des projets en mode PPP en général à l'attention des potentiels utilisateurs, et des cadres des institutions nationales en charge des Aires Protégées en particulier.

15. Etude sur la catégorisation et la clarification du rôle des différents instruments de la COMIFAC

40. Le Secrétariat Exécutif a mené l'étude visant à catégoriser et clarifier le rôle des différents instruments de la COMIFAC en vue d'optimiser leur utilisation et faciliter leur appropriation par les pays membres. L'une des recommandations de cette étude est de mettre en conformité tous les actes pris par la COMIFAC par rapport aux standards internationaux, notamment le fond et la forme juridique.

16. Prochaine Présidence en exercice de la COMIFAC

41. Selon les conclusions de la dernière session Ministérielle, Sao Tome et Principe devrait prendre le relais de la Présidence en Exercice après le Rwanda. Cependant, les conditions n'étant pas encore réunis au niveau de Sao Tomé et Principe, le Cameroun, pays siège assumera cette Responsabilité pour les deux prochaines années.

17. Prochaine facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et collaboration avec la COMIFAC

42. Les experts ont été informés de ce que la prochaine Facilitation du PFBC sera assurée par la République Fédérale d'Allemagne.

43. S'agissant de la collaboration entre la COMIFAC et le PFBC, le Secrétaire Exécutif Adjoint s'est appesanti sur deux préoccupations majeures :

- (a) le terme de « co-facilitateur », utilisé désormais pour désigner le représentant du Facilitateur du PFBC, prête à confusion et laisse supposer que la Facilitation du PFBC est assurée par deux parties, ce qui n'est en réalité pas le cas ;
- (b) la pertinence d'inscrire la COMIFAC comme membre dans l'un des collèges du Partenariat. En effet, il devrait plutôt être prévu, comme cela a été le cas en 2005 à Brazzaville, en marge de la session ministérielle, une Séquence ministérielle élargie au PFBC, ou alors un point relatif aux activités du PFBC à inscrire systématiquement à l'ordre du jour des sessions ordinaires du Conseil des Ministres, pour permettre au Partenariat de présenter l'avancée des activités menées ainsi que les défis futurs.

44. A la suite de cette intervention, le représentant de la Facilitation de PFBC a pris la parole pour expliquer les options prises par la facilitation du Partenariat sur le nouveau mode de gouvernance visant principalement à orienter plus de financements des partenaires dans le bassin du Congo.

D. Travaux de groupes et restitutions en plénière :

45. Au terme des différentes présentations, trois groupes de travail ont été constitués pour examiner les différentes thématiques exposées en plénière.

46. Les résultats desdits groupes de travail ont été présentés lors de la séance plénière et suivis des débats au terme desquels les Experts ont fait les suggestions ci-après au Conseil des Ministres :

E. S'agissant du Rapport d'activités biennal de la COMIFAC (2017-2018), les experts suggèrent :

- (a) d'approuver le rapport d'activités ;
- (b) d'inviter les partenaires à renforcer leurs appuis pour soutenir davantage les efforts des pays membres de la COMIFAC à la mise en œuvre du Plan de Convergence.
- (c) d'instruire le Secrétariat Exécutif de poursuivre les négociations avec les partenaires financiers pour le financement de nouveaux projets ;
- (d) d'inviter les pays membres de la COMIFAC de s'acquitter de leurs contributions égalitaires pour une meilleure réalisation des activités du plan d'action 2019-2020.

F. Concernant l'état de mise en œuvre des projets et programmes sous régionaux, les experts suggèrent :

- (a) de prendre acte de l'état d'avancement des programmes et projets sous-régionaux dans le secteur Forêts et environnement et des démarches entreprises pour la préparation des deuxièmes phases des projets et programmes ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif de poursuivre le plaidoyer pour la mobilisation des financements auprès des partenaires en vue de développer de nouveaux projets et programmes dans le secteur forêts et environnement ;
- (c) d'instruire le Secrétariat Exécutif d'élaborer un document ressortant les bénéfices par pays apportés par les projets et programmes tous les deux ans ;
- (d) d'instruire le Secrétariat Exécutif de créer une cellule fiduciaire en charge de la gestion du portefeuille des projets/programmes de la COMIFAC.

G. S'agissant de la mise en œuvre des recommandations des sessions du Conseil des Ministres (2017-2018), les experts suggèrent :

- (a) de prendre acte de l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations et résolutions.

H. Concernant le Plan d'actions biennal 2019-2020, les experts suggèrent :

- (a) d'adopter le plan d'actions biennal ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif d'accélérer la finalisation du plan d'affaires de la COMIFAC ;
- (c) d'exhorter les partenaires au développement à appuyer le Secrétariat Exécutif dans la mise en œuvre de ce plan d'actions.

I. S'agissant du Projet de budget biennal 2019-2020, les experts suggèrent :

- (a) d'approuver le budget biennal ;
- (b) de solliciter des partenaires la mise à disposition des rapports financiers des activités du plan d'action biennal pour une meilleure visibilité de leurs actions ;

J. Concernant le point sur les contributions égalitaires, les experts suggèrent :

- (a) d'inviter les pays membres de s'acquitter des contributions égalitaires 2019 et 2020, ainsi que des arriérées afin de garantir le bon fonctionnement de l'institution ;
- (b) étant entendu que le moratoire de 2016 n'a pas été exécuté, les Ministres sont invités à trancher sans équivoque de la situation de non-paiement des contributions égalitaire conformément à l'article 20 du Traité.

K. S'agissant de l'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, les experts suggèrent :

- (a) de donner mandat au Président en exercice pour poursuivre les consultations afin de convenir des modalités d'organisation du troisième Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement y compris la période de sa tenue ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif d'appuyer la Présidence en exercice et le pays hôte dans l'organisation du Sommet.

L. Concernant l'organisation fonctionnelle et la structuration des Coordinations Nationales COMIFAC, les experts suggèrent :

- (a) d'adopter la lettre de mission révisée des Coordinations Nationales COMIFAC ;
- (b) d'inviter les pays à poursuivre le processus de restructuration des Coordinations Nationales COMIFAC et l'opérationnalisation des groupes nationaux et ce, en fournissant les ressources financières et matérielles nécessaires.

M. S'agissant de la Stratégie sous-régionale Genre de la COMIFAC, les experts suggèrent :

- (a) d'adopter le document de la Stratégie sous-régionale ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif d'assurer la mise en œuvre de cette stratégie ;
- (c) d'inviter les Partenaires au développement à soutenir les pays membres de la COMIFAC dans la mise en œuvre de cette stratégie.

N. S'agissant de l'instauration d'une TVA à taux réduit dans le cadre du marché intérieur du bois légal, les experts suggèrent :

- (a) de prendre acte de la mesure relative à l'instauration d'une taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à taux réduit dans le cadre de l'approvisionnement du marché intérieur du bois légal ;
- (b) de mandater le Président en exercice de saisir les institutions compétentes sous-régionales et nationales en vue de la révision de la liste des produits susceptibles d'être soumis au taux réduit de TVA.

O. S'agissant de la place de la COMIFAC dans le processus de réforme institutionnelle en Afrique Centrale, les experts suggèrent :

- (a) de prendre acte de l'état d'avancement du processus de rationalisation des Communautés Economiques Régionales en Afrique centrale.

P. Concernant la révision de l'Accord de siège et des textes fondamentaux de la COMIFAC, les experts suggèrent :

- (a) de prendre acte des actions menées et d'encourager le Secrétariat Exécutif à les poursuivre.

Q. S'agissant du Guide régional des bonnes pratiques pour les partenariats Public-Privé (PPP) dans les Aires Protégées d'Afrique Centrale, les experts suggèrent :

- (a) de prendre acte du guide ;
- (b) d'inviter les États membres à l'utiliser ;
- (c) d'instruire le Secrétariat Exécutif de le diffuser auprès des Etats membres.

R. Concernant la Politique COMIFAC de lutte contre la fraude, la corruption et le blanchiment d'argent, les experts suggèrent :

- (a) d'adopter la politique ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif d'éditer et de faire large diffusion de ce document tant auprès des Etats membres que des partenaires techniques et financiers.

S. S'agissant de l'étude sur la catégorisation et la clarification du rôle des différents instruments de la COMIFAC, les experts suggèrent :

- (a) d'adopter le rapport de l'Etude ;
- (b) d'instruire le Secrétariat Exécutif de mettre en œuvre les recommandations issues de cette étude qui lui sont adressées et de suivre la mise en œuvre de celles adressées aux Etats membres.

T. Concernant la prochaine facilitation du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) et collaboration avec la COMIFAC, les experts suggèrent :

- (a) d'instruire le Secrétariat Exécutif d'organiser une concertation avec la Facilitation du PFBC afin de définir un cadre juridique de collaboration y compris les mécanismes de cette collaboration sur la base des orientations du Conseil des Ministres et leur rendre compte lors de la prochaine session.

U. Questions diverses et finales

47. Au terme des travaux, les experts ont exprimé leur gratitude au Gouvernement de la République du Cameroun et aux partenaires techniques et financiers pour toutes les commodités ayant contribué à la réussite des travaux.

48. Après lecture et amendements apportés au Rapport des travaux, celui-ci a été adopté par les experts.

49. La réunion s'est achevée par le mot de remerciement et de clôture du Président de la réunion d'experts.

Fait à Yaoundé, le 10 juillet 2019

Les Experts